

Madame le Bourgmestre
de la commune de Waldbillig
7, Fielserstrooss
L-7640 Christnach

Demande d'autorisation de construire

Je soussigné (e) _____
demeurant à L- _____
rue et no _____
tél. _____ fax _____
GSM _____ E-mail _____

vous prie par la présente de bien vouloir m'accorder une autorisation :

- ☐ pour lotissements de terrains,
- ☐ pour l'aménagement de rues, trottoirs et parkings,
- ☐ pour l'aménagement d'un camping,
- ☐ pour toute nouvelle construction,
- ☐ pour toute démolition,
- ☐ pour tous les agrandissements, exhaussements et transformations de constructions existantes, de même que pour toutes autres modifications apportées aux murs extérieurs, éléments porteurs et toitures, ou à l'affectation des locaux,
- ☐ pour les travaux de déblai et de remblai et la construction de murs de soutènement,
- ☐ pour l'enlèvement complet ou partiel de la couche de terre végétale,
- ☐ pour l'installation d'auvents, de marquises, d'enseignes lumineuses et de panneaux publicitaires,
- ☐ pour l'établissement et la modification de clôtures de toute nature,
- ☐ pour la construction de puits, citernes à eau, silos à fourrage, fosses à fumier et à purin,
- ☐ pour l'installation de réservoirs destinés à l'entreposage de combustibles liquides et de produits chimiques,
- ☐ pour la construction de piscines et de pièces d'eau,
- ☐ pour toute autre construction.

Spécification (détaillée) de la nature des travaux :

Situation de l'objet : L- _____

Rue et no _____

Ce terrain figure au cadastre sous le numéro _____ section _____ de _____

Avant le commencement des travaux, il est indispensable d'être en possession d'une autorisation de bâtir en due forme et d'avoir payé les taxes correspondantes, au risque de voir ordonner l'arrêt des travaux.

Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur concernant l'aménagement communal de la commune de Waldbillig (PAG-plan d'aménagement général ; PAP QE-plan d'aménagement particulier quartiers existants ; RVBS-règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites).

Dans l'attente d'un accueil favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

_____, le _____ 20____

Signature du demandeur

Information RGPD

Le responsable de traitement,

l'Administration Communale de Waldbillig,
7, Fielserstrooss, L-7680 Waldbillig,
Tél : 83 72 87,
Email : gemeng@waldbillig.lu

collecte vos **données personnelles** (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail), afin **de nous permettre de vous contacter en cas de besoin dans le cadre des missions obligatoires de la commune**. Veuillez noter que ces informations sont facultatives. Ce traitement est fondé sur votre consentement.

Les **destinataires** de vos données personnelles sont les suivants :

- En interne, notre personnel habilité,
- La société SIGI, sous-traitant, dans le cadre de la gestion informatique;

Vos données personnelles ne seront transférées à aucun autre tiers, sauf si l'Administration Communale de Waldbillig est **tenue légalement** de le faire ou dans le cadre de la **défense de ses intérêts en justice**.

Vos données seront conservées jusqu'au retrait de votre consentement ou jusqu'à votre départ de la Commune.

Vous pouvez exercer vos droits **d'accès, de rectification ou d'effacement, d'opposition, de limitation**. Pour ce faire, il convient de contacter notre Délégué la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@waldbillig.lu.

Il vous est également possible de rédiger une réclamation auprès de la **Commission Nationale de Protection des Données (CNPD)** si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

_____, le _____ 20____

Signature

Contenu du dossier de demande d'autorisation de construire

Conformément à l'article 97 du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites de la commune de Waldbillig, «La demande d'autorisation de construire doit contenir au moins les informations et documents suivants:

- un extrait officiel actuel du cadastre à l'échelle 1 : 2500 ou 1 : 1250, indiquant clairement la ou les parcelles sur lesquelles les travaux sont prévus,
- le(s) numéro(s) cadastral(aux), la contenance de la ou des parcelle(s) ainsi que le nom et le numéro de la rue,
- le cas échéant, la désignation du plan d'aménagement particulier auquel elle se rapporte,
- le mode et le degré d'utilisation du sol, tels que définis par le plan d'aménagement général et, le cas échéant, par le plan d'aménagement particulier,
- un plan de situation à l'échelle 1 : 500 ou 1 : 250, indiquant les reculs par rapport aux limites parcellaires et la distance entre les constructions, la dimension des constructions prévues, ainsi que :
 - la délimitation exacte du terrain et les surfaces à céder éventuellement au domaine public,
 - les constructions existantes ou à démolir,
 - l'implantation précise, le caractère et la fonction des constructions envisagées,
 - les cotes de référence des bâtiments projetés,
 - la surface constructible,
 - le calcul du volume bâti, obtenu en multipliant la surface au sol du bâtiment, murs extérieurs compris, par sa hauteur, celle-ci étant mesurée à partir du plancher le plus bas jusqu'à la mi-hauteur du toit; ce calcul inclut le volume des annexes et dépendances, et exclut les volumes intérieurs non couverts,
 - dans le cas où la construction regroupe différentes fonctions, un calcul distinguant la proportion destinée à la fonction résidentielle et aux autres fonctions,
 - le raccordement des constructions aux infrastructures techniques existantes ou à créer,
 - les modifications éventuelles à apporter aux trottoirs ou voies de communication existants,
 - les accès aux bâtiments, les cours et places de stationnement avec spécification de leur configuration (matériaux et perméabilité),
 - les cotes du terrain naturel et des modifications y prévues,
 - les murs et clôtures existants et projetés.
- leurs accès et les cotes de niveau, ainsi qu'un tableau récapitulatif renseignant sur l'emprise au sol et sur le scellement du sol. Ce tableau doit également contenir, le cas échéant, la surface construite brute totale et la surface construite brute dédiées aux différentes fonctions urbaines ainsi que le nombre et la taille des logements projetés,
- le cas échéant, un certificat délivré par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI),
- le certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation et pour les bâtiments fonctionnels,
- une description sommaire des fonctions urbaines,
- un plan de plantation si le terrain est frappé d'une servitude écologique, telle que fixée dans le plan d'aménagement général ou dans le plan d'aménagement particulier,
- le document attestant l'existence d'une servitude de passage, pour les constructions en deuxième position,

- les plans de construction établis de préférence à l'échelle 1 : 100 ou à titre exceptionnel 1 : 50. D'autres échelles sont possibles, à titre exceptionnel, pour des constructions aux dimensions importantes,
- les données et les calculs relatifs à la nature et à la résistance du sol, ainsi qu'à la stabilité de la construction et à la résistance des matériaux,
- une déclaration spécifiant que l'auteur du projet a pris connaissance de l'intégralité de la réglementation en vigueur concernant l'aménagement communal dans la commune (PAG, PAP QE, règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites),
- la **fiche intitulée « données structurantes du projet »*** dûment remplie pour chaque parcelle, ou lot de construction,
- le plan d'urgence et le plan d'intervention des sapeurs-pompiers, le cas échéant,
- descriptif de la configuration des éléments de construction en application de l'article 66,
- une photodocumentation du site avec les parcelles et/ou constructions avoisinantes,
- pour les travaux de construction de moindre envergure, la transformation, le changement d'affectation ou la démolition de constructions ainsi que pour les travaux de remblai et de déblai, le Bourgmestre peut dispenser de certains documents jugés superfétatoires.

Les documents mentionnés ci-dessus doivent être fournis à l'Administration communale en **double exemplaire**.

Tout document joint doit être plié au format A4 et porter un cartouche indiquant sa date, son contenu, son numéro et, le cas échéant, son index, sur le recto de la page.

Tous les plans doivent être datés et signés par le maître d'ouvrage et par le maître d'oeuvre. Si en cours d'exécution des travaux, un changement se produit en ce qui concerne le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre, l'Administration communale doit en être avisée dans les plus brefs délais.

Pour l'autorisation de construction, **l'ensemble des documents précités doit également être remis sous format « PDF »**.

Seule la version papier fait foi.

Si le ou les demandeurs d'une autorisation, ne sont pas en même temps propriétaires des terrains concernés par la demande ou le projet, ils doivent soit justifier de l'existence du droit réel leur conférant le droit de réaliser l'objet de leur demande ou projet, soit documenter l'accord du ou des propriétaires des terrains concernés avec la demande ou le projet. L'administration communale doit être avisée de tout changement en cours d'exécution concernant les droits réels ci-avant visé et l'identité du propriétaire.»

*Cette fiche est uniquement à remplir en cas de nouvelles constructions servant au logement.

DONNÉES STRUCTURANTES DU PROJET DIT :

	Remarques*	
N° de référence	*	
Date d'introduction de la demande	*	
Date de la décision du	*	
(*) à remplir par l'Administration communale		

PROJET

Maître(s) d'ouvrage	Nom / prénom	
	Adresse	
	Téléphone	
Bureau d'architecture	Nom / prénom	
	Adresse	
	Téléphone	
Bureau(x) d'études	Nom / prénom	
	Adresse	
	Téléphone	

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Section		Lieu-dit	
N° cadastral		Contenance de la parcelle	
Adresse			

CONSTRUCTIONS PRINCIPALES ET DÉPENDANCES

Surface construite brute [SCB]		m²	Volume construit		m³
Emprise au sol		m	Surfaces scellées		m²

FONCTIONS URBAINES

SCB affectée aux :	
Logements	m²
Commerces	m²
Hôtels, restaurants et débits de boissons	m²
Services administratifs ou professionnels	m²
Activités de loisirs et culturelles	m²
Equipements de service public	m²
Activités artisanales et industrielles	m²

NOMBRE DE LOGEMENTS

de type unifamilial		u.
de type collectif		u.
qualifiés de « chambres meublées »		u.

NOMBRE DE LOGEMENTS DE TYPE COLLECTIF

de surface nette inférieure à 60m²		u.
de surface nette comprise entre 60 et 90m²		u.
de surface nette comprise entre 90 et 120m²		u.
de surface nette supérieure à 120m²		u.

EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT PRIVÉS

à l'intérieur des constructions		u.	non couverts		u.
aménagés sous car-ports		u.	aménagés sur une autre parcelle		u.

REMARQUES

Autres autorisations/avis pouvant être requises auprès d'instances étatiques :

▪ **Permission de voirie de l'Etat**

Pour les constructions érigées ou travaux de transformations quelconques exécuter aux abords des routes de l'Etat sur une profondeur de 10 m le long des chemins repris (CR) établie à partir de la limite de propriété, une permission de voirie est également à solliciter auprès de

L'Administration des Ponts et Chaussées,
Service régional d'Echternach
21, route de Wasserbillig
L-6490 Echternach,
Tél.: (+352) 2846 - 3400
E-mail : pdv.srec@pch.etat.lu

▪ **Autorisation Gestion de l'Eau**

Pour les nouvelles constructions ou agrandissements de bâtiments se trouvant en zone d'inondations (HQ100 geoportail.lu cartes eau) et les plan d'aménagement particulier «nouveau quartier» (PAP NQ) une autorisation est à solliciter auprès de

Administration de la Gestion de l'Eau
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 - Esch-sur-Alzette
Luxembourg
Tél.: (+352) 24750 - 500
E-mail: info@eau.public.lu

▪ **Autorisation Institut national pour le patrimoine architectural (INPA)**

En vertu de l'article 129 (1) de la nouvelle loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, les immeubles protégés par le plan d'aménagement général de la Commune (PAG) bénéficient d'une protection supplémentaire. Aussi, les propriétaires de ces immeubles concernés doivent-ils informer le Ministre de la Culture de tout projet de démolition, totale ou partielle, et de la transformation de la construction à conserver, cela au plus tard au moment de l'introduction de la demande de l'autorisation de construire ou de démolir auprès du bourgmestre.

Cette obligation d'information reste en vigueur jusqu'à ce que l'inventaire du patrimoine architectural pour la Commune a été achevé par l'Institut national pour le patrimoine architectural - INPA (anc. Service des sites et monuments nationaux) et publié conformément à l'article 25, paragraphe 1er de la nouvelle loi.

En amont de cette information officielle à adresser au Ministre de la Culture, chaque propriétaire peut solliciter un avis auprès de l'Institut national pour le patrimoine architectural, en le contactant par courriel (info@inpa.etat.lu) ou par téléphone (247-86650/86652).

Institut national pour le patrimoine architectural – INPA
26, rue Münster
L-2160 – Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86650 ou 86652
Fax : (+352) 46 17 79
E-mail : info@inpa.etat.lu

▪ **Avis – Institut National de Recherches Archéologiques (INRA)**

Les demandes d'autorisation de construction sur les terrains sur le territoire de la commune présentant une sensibilité archéologique sont à transmettre à l'Institut National de Recherches Archéologiques pour avis auprès de

Institut National de Recherches Archéologiques - INRA
241, rue de Luxembourg
L-8077 Bertrange
Tél. : (+352) 206281-20
Fax : (+352) 206281-51

▪ **Autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles**

Pour certains travaux : une autorisation est requise suivant la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Le **Ministère de l'Environnement** met à disposition un formulaire de demande d'autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

<http://environnement.public.lu>

Préposé forestier : M. Josh Gereken
Maison 1
L-6239 Marscherwald
Tél: (+352) 24 75 67 62
GSM: (+352) 621 202 135
E-mail: josh.gereken@anf.etat.lu

Les informations sont à titre indicatif et ne dispensent en aucun cas d'autres autorisations requises.

Pour tout renseignement supplémentaire prière de contacter le Service des Bâtisses
M. Filipe Soares 837287-27, adresse e-mail : batisses@waldbillig.lu